



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2026 du Conseil du 27 janvier à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

Absence :

Madame la conseillère Chantal Danis a motivé son absence.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
- 4- Publication du budget 2026
- 5- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2028
- 6- Période de questions
- 7- Fermeture de la rencontre

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le maire fait la lecture du mot du maire.

2026-01-025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que la séance extraordinaire du Conseil pour les prévisions budgétaires 2026 de ce 27 janvier 2026 soit ouverte à 19h00 en présence de trois contribuables.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2026-01-026
ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que l’ordre du jour de cette séance extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2026 du 27 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2026-01-027
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026

Considérant les prévisions budgétaires suivantes :

Revenus	2026
Taxe foncière générale	1 851 122
Taxe spéciale – règlement d’emprunt	80 686
Tarification gestion des matières résiduelles	231 940
Tarification boues septiques	101 766
Permis de séjour – roulottes	22 800
Taxes – Police	190 191
Taxes - Service incendie	154 202
Tarification – Centre d’urgence 911	6 125
Paielements tenant lieu de taxes	6 628
Transferts gouvernementaux	377 007
Services rendus	41 355
Imposition de droits/Amendes et pénalités	164 375
Autres revenus/Intérêts	26 100
TOTAL DES REVENUS	3 254 397
Administration générale	774 2026
Sécurité publique	406 486
Transport	1 200 245
Hygiène du milieu	532 143
Santé et bien-être	2 000
Aménagement, urbanisme, et développement	207 537
Loisirs et culture	382 976
Frais de financement	36 625
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 542 215
Amortissement	-288 490
Remboursement de capital	70 200
Activités d’investissement	30 000



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Affectations	-111 920
Réserves financières (élection et FDR)	12 389
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	3 254 397
Évaluation imposable utilisée	326 988 500

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu;

Que ce Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 telles que présentées ci-haut.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-01-028

PUBLICATION DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Considérant que l'article 957 du Code municipal prévoit que le budget soit distribué ou publié dans un journal local;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu;

Que ce Conseil autorise la publication des prévisions budgétaires 2026, tel que présenté par le maire, dans les panneaux municipaux, sur le site web, la page Facebook de la Municipalité et dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Que la copie dudit document sera aussi disponible, et ce, gratuitement au bureau municipal situé au 10 rue Principale à Blue Sea.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Madame la conseillère Andrée Poirier se retire de son siège à 19h28.

2026-01-029

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2028

Considérant que le Conseil d'une municipalité doit adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents, en conformité avec les articles 953.1 et 954 du Code municipal du Québec;

Considérant que le programme triennal des immobilisations représente ce que le Conseil prévoit effectuer comme projets et dépenses pour les années 2026 à 2028;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu;

Que ce Conseil adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2026 à 2028 tel que présenté par monsieur le maire Yvon Blanchard.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Madame la conseillère Andrée Poirier réintègre son siège à 19h29.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2026 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h30 à 19h35.

2026-01-030

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu que la séance soit levée à 19h36.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Yvon Blanchard
Maire